DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE Réf.:

BRON
Tradition & Innovation

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Rublié le 13/11/2025

Webdelib

Publié le 13/11/2025 **WEDGELID**ID : 069-216900290-20251112-20251106DEC128-AU

**DECISION DU MAIRE DE BRON** 

Numéro: 20251106DEC128

Objet: Accord-Cadre Prestations de sécurité : interventions sur site

## Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à l'accord-cadre de prestations de sécurité : Interventions sur sites,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2025,

VU le rapport d'analyse des offres,

## **DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire: Groupement LE VIGILANT SECURITE PRIVEE/DIAMOND PROTECT représenté par son mandataire LE VIGILANT SECURITE SAS – 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
- Dénomination du marché : Prestations de sécurité : interventions sur sites
- Montant minimum 7 500,00 euros H.T. par an et montant maximum 25 000,00 euros H.T. par an.
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

webdelib

ID: 069-216900290-20251112-20251106DEC128-AU

**Article 4 :** un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

webdelib

ID: 069-216900290-20251112-20251106DEC128-AU

BR N
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON Direction des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique

## PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

mardi 04 novembre 2025

Objet de la consultation :

Prestations de sécurité : interventions sur site

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

## **EMARGEMENT**

_	Nom et prénom	Signature
	Président	1
1er collège : personnes ayant voix délibératives	Evelyne BRUNET	PALLE
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	A
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	for
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	Reco
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
voix cor	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	Excusé
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Sécurité des Produits Industriels et Commande Publique	Excuse
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	Excusé
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
-	Vincent GARREAU	

- 💆 Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

webdelib Publié le 13/11/2025

ID: 069-216900290-20251112-20251106DEC128-AU

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☐ retient le classement des offres proposé

Groupement LE VIGILANT SÉCURITÉ PRIVÉE / DIAMOND PROTECT

2 GARDIENNAGE ECLIPSE SÉCURITÉ

BYBLOS HUMAN SECURITY

PROTOP SÉCURITÉ

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**Groupement LE VIGILANT** SÉCURITÉ PRIVÉE / DIAMOND **PROTECT** 

Pour: Vnanimité Contre:

Abstentions:

☐ rejette le classement proposé

Pour:

Contre:

Abstentions:

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente : Evelyne BRUNET

4